

2266



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 20 NOV. 2019

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Biot. La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Cabinet Merlin.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et de deux réunions publiques en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017. Le 31 janvier 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Biot.

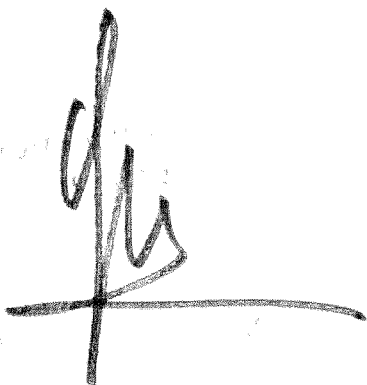
Monsieur Renaud Muselier,
Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de la Région
13481 Marseille

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.



10/11/2011

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

~~Conseil Régional Paca
Hôtel de la Région
27, place Jules Guesde
13481 - Marseille Cedex 20~~

SGR2 VZ2 - PIC 30A - 2018974101 - 0418



RECOMMANDE :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 131 622 4938 5



SDRS-P R N T-LL-2266 Renvoyer à



FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

REGION
Provence Alpes Côte d'Azur

CNI/Permis de conduire
 Autre :

9 DEC. 2019

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C606

COURRIER ARRIVE

18 DEC. 2019

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements Risques Sécurité
CADAM - 147 bd du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur